
SESSION (3) . L'intégration professionnelle de personnes ayant une déficience intellectuelle : une trajectoire de vie en tension

Eline De Gaspari*¹

¹Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social de la HES-SO Valais-Wallis – Suisse

Résumé

Résumé De Gaspari

Pour la proposition de panel avec Aline Veyre et Mireille Tabin : Les enjeux liés à l'émancipation dans l'accompagnement. L'objectif de l'intégration professionnelle, selon Dunand et Du Pasquier (2006, p. 4), est " de permettre à des personnes durablement en difficulté, souvent handicapées, de trouver une place de travail ". L'intégration, en ligne avec le paradigme d'autodétermination, veut favoriser la participation de la personne en situation de handicap à son processus d'insertion.

Cette communication se base sur deux recherches. La première s'est intéressée aux effets du handicap sur le quotidien de personnes ayant une trisomie 21, la thématique du travail a été analysée. Cette recherche a été menée en Suisse francophone, auprès de 13 personnes ayant une trisomie 21 grâce à des observations (environ 400 heures) et des entretiens. La deuxième recherche est une analyse des politiques, mais aussi de l'accompagnement social, permettant de créer des postes de travail dans des entreprises. La recherche amène un projet concret de création de plusieurs postes de travail. Pour ce faire, nous avons mené deux terrains, l'un dans une entreprise ayant le potentiel de créer plusieurs postes de travail (étude de faisabilité), le second auprès des futur·e·s employé·e·s potentiel·e·s (entretiens).

Ces recherches ont permis de mettre en lumière les différents types d'emplois possibles, allant de l'emploi dans un atelier occupationnel à l'emploi intégré en entreprise. Ces différentes formes d'emploi ne sont pas valorisées de la même manière et ne sont pas accessibles à toutes et tous. En effet, l'autonomie de l'adulte ayant une déficience intellectuelle détermine - en partie du moins - sa capacité d'intégration professionnelle.

Afin de questionner cet équilibre fragile entre protection et émancipation, nous nous intéressons aux conditions-cadres suisses et internationales données (Convention ONU, LHand, Assurance-Invalidité, etc.). Par exemple, en Suisse, les personnes ayant une déficience intellectuelle sont généralement bénéficiaires d'une rente de l'Assurance-Invalidité (AI) et reçoivent des prestations complémentaires (Probst, Tabin, Piecek-Riondel, & Perrin, 2016). Cette affiliation dans le système de l'AI entraîne des conséquences sur l'intégration professionnelle. Par exemple, la rémunération ne dépasse jamais un certain seuil, au risque d'une réévaluation de la part de l'AI. L'émancipation financière semble ainsi être un risque trop grand à prendre pour ces personnes en particulier.

*Intervenant

Puis, les questions de protection et d'émancipation sont au cœur des différentes mesures proposées par les institutions. L'accompagnement socioprofessionnel peut ainsi être un champ de tension, entre envies et besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle, des institutions sociales et des entreprises intégrantes. Finalement, ce projet démontre aussi l'importance de co-construire les postes de travail entre les différentes parties concernées (personne intégrée, institution sociale et entreprise intégrante).

Bibliographie indicative

De Gaspari, E., Moreno, L., & Dini, S. (2022). Inclusion professionnelle dans une institution de formation tertiaire : retour sur une étude de faisabilité. *Les Cahiers du travail social*, 101, 109-119.

Dunand, C., & Du Pasquier, A.-L. (2006). Chapitre II. Place de l'insertion institutionnelle en Suisse. In *Travailler pour s'insérer : Des réponses actives face au chômage et à l'exclusion : les entreprises de réinsertion (en ligne)*. Genève: Edition ies.

Probst, I., Tabin, J.-P., Piecek-Riondel, M., & Perrin, C. (2016). L'invalidité : une position dominée. *Revue française des affaires sociales*(4), 89-105.